L’audiologie

INFORMATION AUX PATIENTS

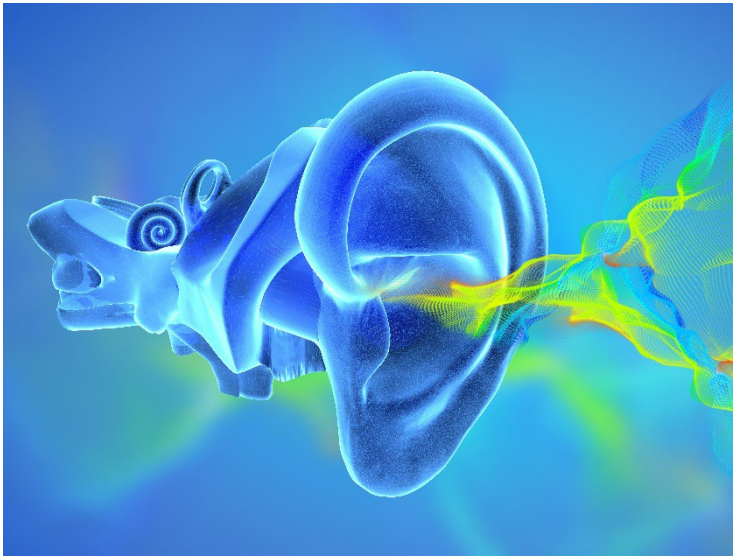

Service d’audiologie
Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)

Hôpital du Valais
Spital Wallis

L’AUDIOLOGIE

Les audiologistes prennent en charge des patients présentant :

- Des troubles d’audition (hypoacousie) chez les nourrissons, les enfants et les adultes
- Des acouphènes : bruits ou bourdonnements dans les oreilles
- Une hyperacousie : trouble d’audition se caractérisant par une hypersensibilité auditive
- Des troubles de l’équilibre, des vertiges

L’ACTIVITÉ DANS LE SERVICE ORL

L’activité est répartie en deux domaines : l’audiométrie clinique, le bilan vestibulaire.

L’AUDIOMÉTRIE CLINIQUE

Ces examens sont destinés à évaluer l’audition de manière subjective et objective chez des patients de toutes catégories d’âge.
Ils permettent une prise en charge diagnostique et thérapeutique des affections de l’oreille externe, moyenne et interne, chez l’adulte et chez l’enfant.

Les tests d’audition
Chez l’enfant, les tests d’audition sont notamment réalisés avec des jeux d’encastrement, une tympanométrie ou par l’enregistrement d’otoémissions provoquées.

Chez l’adulte, l’audition est évaluée par le biais de tests subjectifs et objectifs.

Tests subjectifs
- **L’audiométrie tonale** à l’aide de sons purs diffusés dans un casque
- **L’audiométrie vocale** où le patient répète des listes de mots à différentes intensités
- **L’acouphénométrie** est un test auditif permettant de déterminer différents paramètres comme le type (sifflement, bourdonnement, tintement, …), la fréquence (grave, aigu, ...) ainsi que l'intensité (+/- fort)

Tests objectifs

- **La tympanométrie** apporte des informations quantitatives utiles concernant la présence de liquide dans l'oreille moyenne, la mobilité du système tympano-ossiculaire et le volume du conduit auditif externe

- **Les otoémissions acoustiques provoquées** sont le reflet d'une activité de l'oreille qui va produire des sons en réponse à une stimulation sonore (clic)

Des expertises en vue d'un appareillage acoustique sont également réalisées sur mandat de l'AI/AVS.
Le patient est ainsi reçu par l'Orl, un bilan auditif est ensuite réalisé (audiométrie tonale et vocale).

LES BILANS VESTIBULAIRES

Ils sont destinés aux patients souffrant de troubles de l'équilibre ou de vertiges.

L'unité d'oto-neurologie permet une prise en charge des affections de la fonction vestibulaire, fonction de l'équilibre de l'oreille interne et de ses connexions neurologiques chez l'adulte et chez l'enfant.

Le bilan vestibulaire comprend différentes étapes, à savoir une audiométrie tonale, un « Video Head Impulse Test » ainsi qu'une vidéonystagmographie.

- **Le Video Head Impulse Test (VHIT)** : dispositif diagnostique qui permet d'évaluer la fonction canalaire du vestibule de manière rapide et objective via l'enregistrement des mouvements des yeux et de la tête

- **La vidéonystagmographie** : il s'agit de placer devant les yeux du patient un casque doté d'une caméra infrarouge qui va permettre de visualiser et de mesurer sur écran les mouvements oculaires spontanés ou induits dans l'obscurité par différents tests.

EN PRATIQUE

L’audiométriste effectue ces différents tests sur demande des médecins oto-rhino-laryngologues (ORL).

La durée des tests est très variable (de 5 minutes à 1h30 pour les bilans vestibulaires) et est communiquée au patient lors de la prise de rendez-vous.

Hôpital du Valais | Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)

Secteur médico-thérapeutique

Service d'audiologie

Hôpital de Sion
Service ORL
Unité d'otologie et d'oto-neurologie
Avenue du Grand-Champsec 80
1951 Sion

T + 41 (0)27 603 44 51
+41 (0)27 603 18 54

Réf. 649 441 – 12.1 – 03/2023

© Tous droits réservés. Aucun texte de ce document ne peut être reproduit sans l'autorisation du Service de la communication de l'Hôpital du Valais.